



REGLEMENT INTERIEUR ET CONSIGNE DE SECURITE

1. GENERALITES :

Tous les usagers de la salle Basalte Evolution s'engagent à respecter le présent règlement intérieur de la salle d'escalade.

Toute personne ne respectant pas le présent règlement ou, d'une manière générale, mettant en danger autrui, sera priée de quitter la salle, si elle ne modifie pas son attitude.

2. ENREGISTREMENT :

Il est obligatoire de se faire enregistrer à l'accueil avant d'accéder à la zone d'escalade (espace où la surface est recouverte de matelas, ainsi que les zones de coursives) ou aux vestiaires.

3. ESCALADE :

L'escalade est interdite en dehors de la zone d'escalade. L'escalade se pratique sur les zones aménagées à cet effet.

Il est interdit de courir dans la salle, et de circuler ou de stationner sous une zone où peut évoluer un grimpeur. Attention à ne pas s'engager dans un itinéraire d'escalade si une personne occupe déjà le mur où se situe sur le dit itinéraire. Nous vous déconseillons, pour des raisons de sécurité, de grimper avec des bijoux. Une attention particulière doit être accordée lors des derniers mouvements, en hauts des blocs et plus particulièrement à la réception lors d'une chute (dans la mesure du possible chercher à se réceptionner sur ses pieds avant tout et amortir sa chute)

4. MAGNÉSIE :

Pour le confort de tous, seule la magnésie mise à disposition dans des bacs de la salle est autorisée. Les sacs à magnésie personnels sont interdits. Merci de ne pas frapper dans ses mains si celles-ci sont recouvertes de magnésie ni de faire volontairement de marques de magnésie sur le mur d'escalade ou sur tout autre endroit dans la salle.

5. PIEDS ET CHAUSSURES :

L'escalade pieds nus est interdite. A Basalte Evolution seuls les chaussons d'escalade (les vôtres ou ceux mis en location par la salle) ou des patins de gymnastique pour enfants, sont autorisés sur les voies. Il est interdit de circuler en chaussures sur les matelas de réception.

6. COMPORTEMENT :

Il est interdit de courir et de crier dans la salle. Prière de ne pas s'alimenter dans la zone d'escalade à l'exception de la consommation de boissons contenues dans des bouteilles en plastique. Ne pas entreprendre une d'action susceptible de détériorer le mur. D'une manière générale, merci de respecter les autres utilisateurs de la salle.

7. MINEURS :

Les enfants de moins de 12 ans peuvent grimper sous la surveillance et la responsabilité d'un parent ou d'un adulte désigné par ceux-ci. Les mineurs de 12 ans et plus peuvent grimper seuls uniquement si une autorisation parentale a été dûment complétée et signée (formulaire à disposition à l'accueil ou sur le site internet) et si le responsable présent de la salle les y autorise. Ils sont alors soumis au présent règlement.

8. VOL ET PERTE :

La salle se dégage de toutes responsabilités en cas de perte ou de vol d'effet personnel, y compris dans les casiers. Veuillez donc surveiller vos effets personnels.

9. RESPONSABILITE :

Les usagers de la salle doivent être titulaires d'une assurance individuelle en Responsabilité Civile couvrant les accidents ou dégradations pouvant survenir de leur fait.

Nous vous conseillons de souscrire à une assurance couvrant les risques d'accidents inhérents à la pratique d'activités sportives. La pratique de l'escalade en salle comporte certains risques. De ce fait, nous vous rappelons que Basalte Evolution met sa structure à votre disposition, mais que vous grimpez sous votre responsabilité.

10. PARKING :

Il ne faut garer votre véhicule que sur les places de parking prévues à cet effet de manière à ne pas gêner les autres bâtiments.

11. En application du décret du 29/05/92 sur la loi EVIN du 10 janvier 1991, il est interdit de fumer dans les locaux.

Pour toute information complémentaire, une personne se tient à votre disposition à l'accueil.

BONNE GRIMPE !
